

## FICHE DE PRÉVENTION

### PUÉRICULTURE ET JOUETS

#### **TABLES À LANGER**

(Mise à jour – Novembre 2014)



Il en existe de toutes sortes, du simple plateau à poser sur un lit à un véritable petit meuble à tiroir intégrant une baignoire pour nourrisson.

Hélas, les chutes de tables à langer sont fréquentes. En effet, dès l'âge de 3 ou 4 mois, un enfant sait se retourner et se tenir assis plus ou moins bien en équilibre. Or, le moindre moment d'inattention et l'enfant peut tomber.

La chute est d'autant plus grave que, la plupart du temps, les tables sont installées dans les salles de bain à sol carrelé.

#### **TEXTES APPLICABLES**

*(Ces textes sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur)*

- ➔ Norme NF EN 12221-1+A1 (octobre 2013) : Articles de puériculture - Dispositifs à langer à usage domestique - Partie I : exigences de sécurité.

- ➔ Norme NF EN 12221-2+A1 (octobre 2013) : Articles de puériculture - Dispositifs à langer à usage domestique - Partie 2 : méthodes d'essai.
- ➔ Décret n° 91-1292 du 20 décembre 1991 modifié relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture.

## CONSEILS DE PREVENTION

- ➔ Ne laissez jamais un enfant allongé sur la table sans surveillance.
- ➔ Gardez toujours une main posée sur son ventre. Il suffit d'un temps très court pour que l'enfant tombe.
- ➔ Choisissez un plateau ou une table permettant d'avoir l'enfant face à vous : non seulement vos gestes seront plus précis, mais votre enfant aura le plaisir de vous voir et de capter votre regard.
- ➔ Préparez à l'avance tout ce dont vous avez besoin.
- ➔ Si vous devez vous éloigner, même un court instant, prenez l'enfant avec vous.
- ➔ Ne suspendez pas, à la table à langer, des objets qui pourraient la faire basculer.

## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

- ➔ ***S'il y a perte de connaissance prolongée***
  - Placez l'enfant en position latérale de sécurité pour éviter un risque d'étouffement.
  - Appelez les services de secours : SAMU (15), Sapeurs-Pompiers (18).
- ➔ ***S'il y a perte de connaissance brève***
  - Même si l'enfant reprend rapidement connaissance et qu'il a un comportement normal, une consultation médicale s'impose.
- ➔ ***S'il n'y a pas de perte de connaissance***
  - Soignez les plaies et les bosses.
- ➔ ***Emmenez votre enfant à l'hôpital si :***
  - La plaie est importante.
  - Votre enfant change de comportement, somnole, vomit.
  - Ses pupilles sont de taille différente.